



Harcèlement par mon patron au dela de ma fin de contrat

Par **iaz9701**, le **22/05/2015** à **22:31**

Bonjour,
Après 4 années à subir de la part de mon patron qui souhaitait me contrôler comme si je lui appartenais, réflexions, vexations, privation de formation, enfermement dans la structure, accusations... j'ai fini par craquer et accepter une rupture conventionnelle il y a 1 mois ! aujourd'hui il continue de s'en prendre à moi, il contrôle qui vient chez moi, il a écrit un courrier à un salarié disant que j'étais une voleuse ! Il raconte que je faisais mal mon travail, j'ai plusieurs écrits de mes collègues et documents "e-mail" en ma possession, ai-je une chance aux prud'hommes ? Je n'ai pas souhaité me mettre en arrêt pour ne pas entacher ma carrière professionnelle avec une dépression mal appréciée des employeurs, il a été alerté plusieurs fois sur ma perte de poids auquel il répondait ce n'est pas mon problème... j'ai retrouvé un emploi et je voulais oublier tout ça me reconstruire, mais je crois qu'il ne me laissera jamais tranquille... je suis fatiguée que puis-je faire pour qu'il cesse ??? " je pense même à déménager...

Par **moisse**, le **23/05/2015** à **11:30**

Bonjour,
La saisine des prud'hommes ne vous conduira nulle part, la signature d'une rupture conventionnelle suppose votre accord, outre l'homologation de l'inspecteur du travail.
Les faits que vous exposez relèvent d'une qualification pénale.
Vous pouvez donc écrire au procureur de la république en exposant ces faits, sans chercher à les qualifier, et en demandant la mise en mouvement de l'action publique.